



Dalle plasma fissurée, garantie invalide

Par **Gaëlle**, le **23/08/2010** à **14:56**

Bonjour,

Le 19 juillet 2010, la dalle de mon écran de télévision LG s'est fissurée. je n'étais pas dans la pièce quand c'est arrivé, je m'en suis rendue compte en revenant au salon, je n'avais plus d'image (juste de vagues couleurs) mais le son était encore là.

J'ai éteint ma télé et vu des fissures en étoile, sous l'écran, puisqu'on ne les sent pas au toucher. On sent juste comme un léger grain (très peu perceptible) au centre de l'étoile.

J'ai appelé le magasin où je l'avais acheté (conforama), ils ont fait venir deux techniciens qui ont fait des photos et leur rapport, qu'ils allaient envoyer au constructeur, en me disant que la garantie n'allait sans doute pas fonctionner, car, pour eux, il y avait eu un impact externe (le grain que l'on sent au toucher, qui ne se sent pas plus qu'un petit grain de sable).

Je sais qu'il n'y a pas eu d'impact, personne n'était vers la télé quand ça s'est produit.

Je les ai rappelés le 17 août, comme je n'avais pas de nouvelles. la dame que j'ai eu au téléphone m'a dit qu'elle n'arrivait pas à joindre la personne du bon service, qu'elle allait me rappeler. Elle a également parlé de "défaut de garantie", ou un mot approchant, je n'ai pas bien compris, mais, pour moi cela voulait dire qu'ils n'allaient pas la réparer dans le cadre de la garantie (qui est de deux ans, et j'ai acheté la télévision en octobre 2008).

Je n'ai pas eu de nouvelles depuis. j'ai rappelé cet après-midi, même topo "c'est occupé, je n'arrive pas à joindre la personne, je vous rappelle...."

J'avais lu, sur un autre forum, que si la réparation n'était pas mise en oeuvre dans le mois qui suivait la réclamation, on pouvait demander l'annulation de la vente et le remboursement du

prix du produit (article L211-1 du code de la consommation).

Alors, que puis-je ou que dois-je faire?

D'avance, merci de vos réponses.

Gaëlle